

Siège
St. Alban-Anlage 26
4002 Bâle

Service LPPonline
E-Mail: BVGonlineSC@swisscanto.ch
www.swisscanto.ch

Swisscanto Fondation
collective des Banques Cantonales
LPPonline – 2/02-15
St. Alban-Anlage 26
4002 Bâle

LPPonline – une prestation de service de Swisscanto

Mesdames, Messieurs,

LPPonline vous ouvre toute la gamme de nos prestations de service LPP-Online et vous facilite ainsi l'administration de votre prévoyance collective. Vous avez accès à vos données contractuelles et comptables. Vous pouvez exécuter diverses mutations en ligne. Ceci à l'unique condition d'avoir signé la convention d'utilisation de LPPonline jointe et de saisir votre identifiant transmis par e-mail, votre mot de passe initial communiqué par courrier A séparé et votre mTAN (numéro de transaction mobile) transmis par SMS (Short Message Service) lors de l'ouverture de session sur www.bvgonline.ch et d'avoir coché les conditions générales en ligne visibles durant la procédure de login.

Vous trouverez en annexe:

- la convention d'utilisation LPPonline.

Nous vous prions, ainsi que tout autre utilisateur futur (utilisateur), de retourner la convention d'utilisation LPPonline remplie et signée à Swisscanto Fondation collective des Banques Cantonales, LPPonline – 2/02-15, St. Alban-Anlage 26, 4002 Bâle. Dès que nous l'aurons réceptionnée, vérifiée et acceptée, nous vous enverrons par retour les informations de login précitées. Les courtiers doivent nous avoir envoyé au préalable des documents supplémentaires pour l'accès (à savoir la convention de courtage avec la Swisscanto et le mandat de courtage du client).

Nous serions heureux que vous optiez pour LPPonline.

Meilleures salutations,

Swisscanto Fondation
collective des Banques Cantonales



Astrid Bross
Service LPPonline



Daniel Jost
Service LPPonline

Convention d'utilisation LPPonline

Votre entreprise ou l'entreprise que vous suivez (ci-après dénommée «**client**») s'est affiliée à l'une des fondations collectives de Swisscanto Fondation collective des Banques Cantonales (ci-après dénommée «**Swisscanto**»), pour assurer la prévoyance professionnelle de ses collaborateurs, et a donc conclu un contrat d'assurance avec Swisscanto. La présente convention s'applique à l'utilisation gratuite de LPPonline par le client ainsi que des utilisateurs autorisés par le client (p. ex. courtier, fondé de pouvoir; ci-après dénommés aussi «**utilisateur**»). LPPonline est mis à disposition par Swisscanto. Par la présente convention, Swisscanto accorde au client ou à l'utilisateur le droit d'utiliser LPPonline aux conditions ci-après. Par ailleurs, le client et l'utilisateur s'engagent vis-à-vis de Swisscanto à respecter les dispositions de la présente convention et la reconnaissent comme obligatoire.

Indications sur le client (une entreprise affiliée à une fondation collective Swisscanto)			
Entreprise			
Complément d'adresse			
Rue			
NPA, Localité			
Téléphone, fax			
Adresse email			
Page d'accueil (URL)			
Adresse pour la correspondance ou la procuration (si différente de l'adresse de l'entreprise ou procuration)			
Entreprise ou personne mandatée (p. ex. broker)			
Complément d'adresse			
Rue			
NPA, Localité			
Renseignements concernant l'utilisateur mandaté par le client (p. ex. collaborateur du courtier ou du fondé de pouvoir)			
Titre	Monsieur	Madame	Langue
Nom			allemand
Prénom			français
			italien
			anglais
Date de naissance (JJ.MM.AAAA)			
Adresse email			
Numéro de téléphone (pour tout contact éventuel)			
Numéro de téléphone (uniquement pour SMS mTAN)			
Demande d'accès au numéro de contrat			

Accès aux prestations de service LPPonline

- a. *Afin d'obtenir l'accès aux prestations de service LPPonline, l'utilisateur doit justifier son identité par les données d'accès suivantes (caractéristiques de l'authentification):*
 - *Identifiant (prescrit par le système et non modifiable)*
 - *mot de passe personnel (modifiable une fois par jour lors du login)*
 - *mTAN (numéro de transaction mobile; transmis par le système à chaque login par SMS)*
- b. *Celui qui s'identifie selon le chiffre a ci-dessus est considéré vis-à-vis de Swisscanto comme autorisé à utiliser LPPonline et les prestations de service proposées dans le cadre de LPPonline, à émettre valablement des déclarations de volonté pour le client et à agir d'autre manière. En même temps, Swisscanto est en droit d'accepter et de traiter également par le biais de LPPonline des communications (électroniques) du client ou de ses utilisateurs autorisés. Swisscanto a le droit à tout moment de refuser des communications électroniques et d'autres déclarations de volonté du client ou de ses utilisateurs autorisés remises sur LPPonline et d'exiger une autre légitimation (p. ex. une signature).*
- c. *Le client reconnaît sans réserves comme siennes la totalité des communications, déclarations de volonté et autres actions qui sont remises par le biais de LPPonline en employant ses données d'accès ou les données d'accès des utilisateurs autorisés par le client et en répond vis-à-vis de Swisscanto et de tiers. Les enregistrements et journaux de LPPonline s'y rapportant sont présumés corrects.*
- d. *L'utilisateur ne doit utiliser LPPonline et ses caractéristiques de légitimation que selon les dispositions contractuelles. Tout abus ou tolérance d'abus par des tiers est interdit(e). Les accès automatisés à LPPonline (p. ex. par des logiciels robots) sont interdits. L'intégralité des informations et contenus de LPPonline ne peut être employée qu'aux fins de gestion de contrats.*

Devoirs de diligence du client et de l'utilisateur

- a. *L'utilisateur est tenu de modifier le mot de passe initial qui lui a été envoyé par Swisscanto aussitôt qu'il l'a reçu et de modifier le nouveau mot de passe qu'il a choisi périodiquement ou aussitôt qu'il soupçonne qu'une autre personne en aurait pris connaissance.*
- b. *L'utilisateur n'est pas autorisé à transmettre à des tiers son identifiant personnel, son mot de passe personnel ni son mTAN (numéro de transaction mobile).*
- c. *Le client ou son mandataire (y compris l'utilisateur) sont tenus de garder secrets toutes les caractéristiques de légitimation et de les protéger contre un emploi abusif par des personnes non autorisées. Le mot de passe personnel et le code de la carte d'accès personnelle ne seront jamais demandés par des collaborateurs de Swisscanto.*
- d. *Le client doit veiller à ce que les utilisateurs auxquels la procuration a été retirée – pour quelque raison que ce soit – ne puissent plus accéder à LPPonline en son nom. Le client assume tous les risques découlant de l'utilisation (légitime et abusive) des caractéristiques de légitimation par son mandataire et répond vis-à-vis de Swisscanto des dommages subis.*
- e. *Le client ou l'utilisateur est tenu de signaler sans délai à Swisscanto la perte ou la divulgation d'un moyen de légitimation ou une présomption correspondante et de bloquer son propre accès en entrant trois fois un mot de passe personnel erroné. Un nouveau mot de passe sera mis à disposition par l'assistance technique LPPonline.*
- f. *Le client et l'utilisateur veillent, à leurs propres frais, à ce que les systèmes informatiques qu'ils utilisent soient exempts de virus informatiques, de programmes d'espionnage et d'autres logiciels nuisibles.*

Erreurs de transmission, défauts techniques et pannes, etc.

Toute garantie de Swisscanto quant à l'exploitation ininterrompue, sans erreurs et appropriée à l'accès à LPPonline, ainsi que tout octroi de droit, est exclue – dans la mesure où la loi le permet.

Toute responsabilité de la part de Swisscanto pour les dommages occasionnés au client ou à ses utilisateurs autorisés ou aux destinataires ou autres tiers suite à des erreurs de transmission, des défauts, des pannes techniques, des surcharges, des pertes et des interruptions d'exploitation (y compris les travaux de maintenance) ainsi que des interventions illicites sur les installations de télécommunication et de réseau est exclue, dans la mesure où la loi le permet.

Responsabilité du client et de l'utilisateur

Tant le client que l'utilisateur supportent solidairement tous les risques découlant de l'utilisation de LPPonline, d'une divulgation éventuelle des caractéristiques d'authentification, de l'abus de LPPonline par l'utilisateur, de l'abus de LPPonline par des tiers se servant des caractéristiques d'authentification de l'utilisateur et/ou de la violation de la présente convention par le client ou l'utilisateur. Dans ce cas, le client et l'utilisateur dédommageront Swisscanto, indépendamment de leur propre faute. Le client et l'utilisateur répondent en outre envers les tiers pour tous dommages occasionnés par de tels abus et infractions.

Si un cas de prévoyance survient et que des lacunes de couverture existent en raison d'un comportement du client ou du mandataire (y compris l'utilisateur) contraire aux termes du contrat, soit suite à des annonces et des déclarations de volonté omises, incomplètes ou incorrectes ou suite à une violation des devoirs de diligence ou à toute autre infraction à la présente convention, le client et l'utilisateur répondent intégralement et solidairement vis-à-vis de Swisscanto pour ces prestations à fournir et dédommageront Swisscanto peut faire valoir ses droits tant vis-à-vis du client que vis-à-vis de l'utilisateur (dette solidaire).

Taxes

Toutes les taxes et les autres frais (accès au réseau, etc.) sont à la charge du client. Swisscanto ne prélève aucune contribution supplémentaire d'utilisation du client et de l'utilisateur pour l'utilisation des prestations de service de LPPonline.

Blocage, restriction et adaptation ou suspension de LPPonline

Sur demande écrite du client, Swisscanto bloque l'accès d'un ou de plusieurs utilisateur(s) du client à LPPonline. Swisscanto peut, en outre, bloquer ou restreindre elle-même à tout moment l'accès à LPPonline, sans motif ni indemnité, pour certains ou pour tous les utilisateurs, et restreindre ou interrompre l'exploitation de LPPonline. Il faut en particulier s'attendre à un blocage si le client ou l'un des utilisateurs autorisés par ce dernier enfreint la présente convention d'utilisation en transmettant (p. ex. intentionnellement) de fausses données personnelles ou en permettant à des personnes non autorisées l'accès à LPPonline. Swisscanto annonce si possible de manière appropriée sur LPPonline les interruptions pour la maintenance de LPPonline.

En outre, Swisscanto peut à tout moment étendre, réduire ou adapter de toute autre manière LPPonline, sans motif ni indemnité, et suspendre entièrement ou partiellement l'exploitation de LPPonline.

Obligation de garder le secret

Le client prend connaissance du fait que les données, même si elles sont cryptées, sont transportées par un réseau ouvert, accessible à tout le monde. Swisscanto s'engage à n'utiliser les numéros de téléphone indiqués en relation avec la procédure de légitimation que pour la transmission des mTAN-SMS.

CG en ligne et autres informations juridiques, dispositions en matière de protection des données et conseils d'utilisation

Dans le cadre de la procédure de login, vous ou l'utilisateur devez cocher les conditions générales ("CG") en ligne de Swisscanto afin de les accepter. Elles font ainsi partie intégrante de la présente convention d'utilisation. Les informations publiées sur notre site internet www.bvgonline.ch au bas de la page sous «Informations juridiques», «données personnelles» et «Configurations requise» font partie intégrante de ces CG en ligne.

Entrée en vigueur, durée, modifications et cessation

La présente convention entre en vigueur à l'acceptation et est conclue pour une durée indéterminée. Swisscanto peut modifier ou résilier en tout temps la présente convention, sans motif ni indemnité. Toute modification de la présente convention est considérée comme approuvée par le client et l'utilisateur sauf avis contraire dans les 30 jours à compter de la communication. Une communication électronique ou écrite au client ou à l'utilisateur suffit. Les modifications minimales entrent en vigueur au moment de leur communication. Le client et l'utilisateur peuvent résilier à tout moment la présente convention LPPonline sans motif ni indemnité. Toute résiliation de la part du client ou de l'utilisateur ne prend effet qu'à l'arrivée de sa déclaration de résiliation et de la désactivation de l'accès à LPPonline.

For et droit applicable

La présente convention est soumise au droit suisse. Le for exclusif est Bâle-Ville. Toutefois, Swisscanto a le droit de poursuivre le client et l'utilisateur en justice également à son siège, à sa succursale, à son domicile ou à son lieu de séjour.

.....
Lieu, date

.....
Signature utilisateur autorisé (p. ex. collaborateur, broker)

.....
Lieu, date

.....
Timbre/signature de l'entreprise de l'utilisateur autorisé (p. ex. broker)

.....
Lieu, date

.....
Prénom/Nom (en caractères d'imprimerie)

.....
Timbre/signature de l'entreprise de l'entreprise mandante

En cas signatures collectives (deuxième signature):

.....
Lieu, date

.....
Prénom/Nom (en caractères d'imprimerie)

.....
Timbre/signature de l'entreprise de l'entreprise mandante